

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

1. Taux d'imposition 2019

Dans le cadre du budget primitif 2019 de la commune, le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des « taxe d'habitation », « taxe foncier bâti » et « taxe foncier non bâti ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour 2019, identiques à ceux de 2018 :

	Taux 2019
Taxe d'Habitation	19,32 %
Taxe Foncier Bâti	14,90 %
Taxe Foncier Non Bâti	32,64 %

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les taux d'imposition proposés ci-dessus pour 2019.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	23
Nombre de votes :	POUR 22
	CONTRE 01
	ABSTENTIONS 04

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

2. Vote du budget 2019 – Budget communal

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 comme suit :

En section de Fonctionnement :

Dépenses	7 756 330,00 €
Recettes	7 756 330,00 €

En section d'Investissement :

Dépenses	8 098 095,00 € (dont RAR 2018 : 587 940,00 €)
Recettes	8 098 095,00 € (dont RAR 2018 : 770 560,00 €)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 présenté par Monsieur le Maire.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

3. Vote du budget 2019 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 comme suit :

En section de Fonctionnement :

Dépenses	189 480,00 €
Recettes	189 480,00 €

En section d'Investissement :

Dépenses	543 740,00 € (dont RAR 2018 : 24 500,00 €)
Recettes	543 740,00 € (dont RAR 2018 : 109 000,00 €)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 – Assainissement présenté par Monsieur le Maire.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

4. Création d'emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'agent en charge des ressources humaines a sollicité une mutation qui sera effective le 13 mai prochain. Il convient donc de recruter un assistant Ressources Humaines à temps complet appartenant au cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs. Aussi, il convient de créer au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer les emplois permanents à temps complet tels que présentés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

5. Création d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du budget primitif 2019, il est nécessaire de prévoir la création d'emplois temporaires afin de répondre aux besoins saisonniers des services municipaux et ce, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il y a donc lieu de prévoir par délibération le nombre de recrutements, la durée des contrats de travail ainsi que la rémunération des agents.

Monsieur le Maire propose de créer les emplois suivants :

- un emploi à temps non complet (mi-temps) de chauffeur – catégorie C - pour la conduite du Petit Train et de la navette du 1^{er} mai au 30 septembre 2019, rémunéré sur la base de l'indice brut 348, majoré 326.

- un emploi de guide d'animation du patrimoine à temps non complet – catégorie C - pour assurer les visites de la crypte, du Pain de Sucre et de la ville en Petit Train du 1^{er} mai au 30 septembre 2019, rémunéré sur la base de l'indice brut 348, majoré 326.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer les emplois saisonniers à temps non complet tels que présentés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

6. Entrées gratuites pour la crypte

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2018-72, le Conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité pour une cinquantaine d'entrées pour des visites occasionnelles de personnalités pour l'année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'accorder la gratuité pour une cinquantaine d'entrées pour les visites occasionnelles de personnalités pour l'année.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

7. Déclassement de matériels et véhicules

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un certain nombre de matériels est hors d'usage ou hors service suite aux inondations de juin 2018.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à déclasser ces matériels du domaine public et le classer dans le domaine privé.

Le détail est énoncé ci-après :

- Véhicule :
 - o DOBLO (proposition d'achat d'un agent municipal à 100 €) proposition équivalente à la reprise d'un ferrailleur,
- Diverses pièces d'ordinateur HS (unités centrales, écrans, souris, claviers, etc....) qui seront détruits en déchetterie,
- Matériels de cuisine (éplucheuse à légumes, etc....)

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au déclassement de ces matériels et de l'autoriser à signer tous les documents concernant la vente ou la destruction de ceux-ci.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

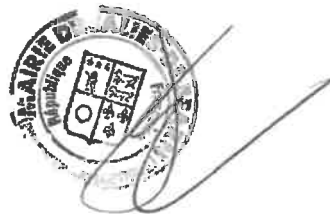
- **DÉCIDE** de déclasser les matériels et véhicules énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente ou la destruction de ces matériels et véhicules.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

8. Marché de Travaux de réfection de réseaux, voiries, ouvrages d'art et équipements suite à la catastrophe naturelle des 12/13 Juin 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la catastrophe naturelle des 12/13 juin 2018, certains travaux vont être réalisés courant de l'année 2019 et notamment la réfection des réseaux, voiries, ouvrages d'art et équipements sur la Commune.

Il rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre a été confiée à Servicad Ingénieurs Conseils – 62 avenue JF Kennedy – 40 000 Mont de Marsan qui se charge d'assurer la rédaction du dossier de consultation, l'analyse et le suivi des chantiers jusqu'à la réception, en soutien des services municipaux.

Le dossier de consultation a été validé et la consultation a été lancée. L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur le site de la Commune, Facebook ainsi que sur le Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » en date du 2 avril 2019.

La date limite de réception des offres a été fixée au 16 avril 2019 à 12h00.

Les marchés sont décomposés ainsi :

- Lot n°1 – Chemin de Bellecave – enrochements et voirie
- Lot n°2 - Boulevard de Paris – Réseaux EP et voirie
- Lot n°3 – Chemin et rue Larroumette – Ouvrages d’art, réseaux EP et voirie
- Lot n°4 – Centre bourg – voiries
- Lot n°5 - VC 14, Chemin de Palaure et chemin de Tourounet, Renforcement des ouvrages d’art
- Lot n°6 - Chemin de Pouyanne – réseaux EP et voirie

Le début des travaux (période de préparation) est prévu le 9 mai 2019.

Le montant total prévisionnel des marchés de travaux a été évalué à 450 989,50 € HT, soit 541 187,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la consultation des entreprises et de l’autoriser à signer les marchés et avenants qui seraient présentés en cours d’exécution ainsi que tous les documents y afférents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants qui seraient présentés en cours d’exécution ainsi que tous les documents y afférents.

Cette présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l’exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

9. Convention pour les interventions du Service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), hors abonnement, pour les travaux extérieurs de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de remise en état du hall d'entrée suite aux inondations des 12/13 juin 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la catastrophe naturelle des 12/13 juin 2018, certains travaux vont être réalisés courant de l'année 2019 et notamment les travaux extérieurs de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de remise en état du hall d'entrée.

Il rappelle que certains travaux ont déjà été réalisés en urgence comme le remplacement de la chaudière, l'électricité du hall, le changement des portes d'entrée et de l'ascenseur. Le coût des travaux s'est élevé à 59 488 TTC.

Compte tenu de la charge de travail du Directeur des Services techniques, il est nécessaire de faire appel aux services associés en soutien.

Monsieur le Maire propose donc de confier à cet effet le soin au Service technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) de réaliser une mission d'assistance technique dans les mêmes conditions que le ferait le service technique municipal. Le nombre de demi-journées d'intervention est évalué à 93.

Toutefois, certaines missions seront réalisées par les services municipaux, le nombre de demi-journées sera alors réajusté.

Un projet de convention de mise à disposition est joint en annexe. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer ainsi que tout document se rapportant à ces travaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de confier le soin au Service technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) de réaliser une mission d'assistance technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie consécutifs aux inondations de juin 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à ces travaux.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

10. Marché de Travaux de réhabilitation du Centre des Congrès et de la Bibliothèque suite à la catastrophe naturelle des 12/13 Juin 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la catastrophe naturelle des 12/13 juin 2018, certains travaux vont être réalisés courant de l'année 2019 et notamment ceux du Centre des congrès et de la bibliothèque.

Il rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre a été confiée à Marc BALLAY, architecte mandataire, 57 Cours Journu Ader à BORDEAUX et à son associé BOCA architecture - 2 rue Cami de Beyres à MONTAUT qui se chargent de la rédaction du dossier de consultation, de l'analyse et du suivi des chantiers jusqu'à la réception, en soutien des services municipaux.

Dès que le dossier de consultation sera validé, la procédure de consultation pourra être lancée.

Le début des travaux (période de préparation) est prévu en septembre 2019.

Le montant total prévisionnel des marchés de travaux a été évalué à 1 134 500 € HT soit 1 361 400 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser, après validation du Dossier de Consultation des Entreprises, à signer les marchés et avenants qui seraient présentés en cours d'exécution ainsi que tous les documents y afférents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et avenants qui seraient présentés en cours d'exécution ainsi que tous les documents y afférents.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Sables-de-Bearn. The stamp contains the text 'MAIRE DE SABLES-DE-BEARN' and 'Mairie de Sables-de-Bearn'. In the center of the stamp is a small coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Claude SERRES-COUSINÉ, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames Françoise LAVIELLE, Bernard BÉNÉTEAU, Gilles LAUGA, Christiane JOUANLONG-BERNADOU, Éric SALLIER, Mireille FOSAR, André ROUILLY, Marie-Ange MINVIELLE, René MUEL, Jean-Claude JOURNIAC, Paule GHYS, Jean-Michel DACHARY, Valérie DUPLAT-JACOB, Cécile CASTÉRA, Sébastien VARGAS, Frédéric DOMERCQ, Aline BAREILLE, Fabien LAGOURGUE, François MINART, Isabelle POEYDOMENGE, Thierry CABANNE, Carine SARRIQUET.

Ont donné procuration : Jean-François SCAMPUCCI à Paule GHYS, Claire DARRACQ à Marie-Ange MINVIELLE, Bernard MORLAAS-COURTIES à François MINART, Philippe PRÉVOT à Carine SARRIQUET.

Madame Françoise LAVIELLE est désignée secrétaire de séance.

11. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans sa séance du 12 avril 2018.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) joint à la note de synthèse.

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

1° Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire expose alors le projet de PADD annexé à la présente délibération, selon les axes suivants :

Axe n°1 : Etendre le rayonnement de Salies à travers le renforcement d'une économie touristique et thermale,

Axe n°2 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales de Salies-de-Béarn,

Axe n°3 : Maîtriser et organiser le développement urbain.

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

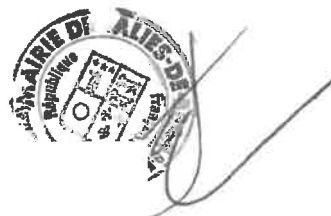
Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Claude SERRES-COUSINÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019